

<http://stisi-pro.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article492>



Évaluation de l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des **NOUVEAU** métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles

Date de mise en ligne : jeudi 20 avril 2017

Copyright © S.T.I. Sciences Industrielles Voie Professionnelle - Tous droits

réservés

- Examens | Concours - Certifications - Examens - Baccalauréat Professionnel - B.E.P. - C.A.P. -

B.O.E.N. N°16 du 20 Avril 2017

Circulaire N° 2017 - 058 du 04 / 04 / 2017